

#### Procès-verbal du CHSCT de la DISI Sud-Est Outre-mer du 23 octobre 2019

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

#### En qualité de représentants de l'Administration:

Robert Perrier, Administrateur Général des Finances Publiques, Président du CHSCT Camille Beauvieux, adjointe du Directeur Brigitte Massein-Pelouse, Responsable de la division Ressources Laurent Merckel, responsable de l'ESI de Marseille Frédéric Ruiz, responsable de l'ESI de Montpellier Nicolas Jouanin, responsable de l'ESI de Saint-Denis de la Réunion (participation en visio)

#### En qualité de représentants du personnel :

#### Titulaires:

Sylvie Chabert (Solidaires Finances Publiques)
Jean Gilboire (Solidaires Finances Publiques)
Christine Gayet (Solidaires Finances Publiques)
Brigitte Matina (CGT Finances Publiques)
Jacques Fontana (CGT Finances Publiques)
Philippe Cardona (FO Finances Publiques)

#### Suppléants :

Sylvie Bonaldi (Solidaires Finances Publiques) Caroline Corbier (Solidaires Finances Publiques) Rosario Matina (CGT Finances Publiques) Valérie Cilia (CGT Finances Publiques)

Expert: Joëlle Massat

Médecin de prévention : Claude Fassanaro

**ISST**: Véronique Ollivier

Assistant de prévention : Guillaume Ginas

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h35

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS Après avoir présenté **Guillaume Ginas**, le nouvel assistant de prévention de la DISI SEOM depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, **Robert Perrier** invite Solidaires Finances Publiques et la CGT Finances Publiques à lire leurs déclarations liminaires jointes en annexe (aucune pour FO Finances Publiques).

En réponse aux déclarations, **Robert Perrier** reconnaît que les résultats de l'Observatoire Interne sont assez négatifs, mais il rappelle que l'un des objectifs des orientations stratégiques présentées par le Directeur Général le 14 octobre 2019 est de mieux accompagner les agents au cours des différentes évolutions que la DGFIP est amenée à connaître. Il insiste également sur le fait que tous les dispositifs d'accompagnement (régime indemnitaire, formations...) prévus jusqu'à présent ont été mis en œuvre.

Concernant le déménagement interne des agents de l'ESI d'Ajaccio (site de « Saint-Joseph ») et la perspective de rejoindre le site de Cunéo en septembre 2020, l'objectif est de recentrer les activités sur les immeubles domaniaux conformément à la stratégie définie par la Politique Immobilière de l'État.

S'agissant des restructurations de services, **Robert Perrier** explique que les problèmes de charge de certaines AT ont conduit à réorganiser la mission. Par ailleurs, la mise en place du Parcours d'Assistance Rénové a permis de fermer les deux AT ultra-marines qui éprouvaient des difficultés face à un périmètre professionnel aussi large.

**Robert Perrier** évoque également la situation des ateliers « éditique ». Certains d'entre eux ont fermé en raison de leur taille réduite (2-3 agents) qui posait des difficultés en termes de gestion RH. S'il ne devait rester que quatreateliers « éditique », c'est qu'il n'y aurait du travail que pour quatre ateliers.

**Solidaires Finances Publiques** demande si le service « éditique » de l'ESI de Marseille est concerné par le changement de machines.

Robert Perrier répond qu'il ne peut pas répondre pour le moment car il est prématuré de dire quels ateliers vont fermer. Il ajoute que, dans le cadre de la fermeture programmée du pôle ADO, un dispositif d'accompagnement des agents a été mis en place. Chaque agent a d'abord été reçu par la direction dans le cadre d'un entretien RH. Une présentation des missions de la DGFIP et de la DRFIP PACA et Bouches-du-Rhône sera bientôt organisée. A l'issue du mouvement, Robert Perrier évoquera avec le responsable de la DRFIP la situation personnelle de certains agents.

**Brigitte Massein-Pelouse** annonce la tenue en janvier 2020 d'un CHSCT au cours duquel sera évoquée la fiche d'impact liée à la fermeture du pôle ADO.

**Robert Perrier** tient à préciser que, vu les investissements à venir, le service de l'exploitation de la fiscalité personnelle ne va pas disparaître. S'agissant de l'activité éditique, l'une des pistes de réflexion est de proposer Clic'ESI à d'autres administrations.

Robert Perrier ajoute que, concernant les services interministériels mis en place en Guyane, un emploi de catégorie B est conservé à la CID. Les agents sont libres de rejoindre la nouvelle direction ou de rester à la DGFiP. Quoi qu'il en soit, si un agent fait le choix de changer de direction, il disposera des garanties financières et d'un droit au retour à la résidence. En métropole, la DGFIP n'est pas concernée par les services interministériels.

La CGT Finances Publiques déplore l'absence de visibilité dans les réformes dont certaines remettent en cause le statut des fonctionnaires et le dialogue social. Cette situation provoque de la souffrance au travail et conduit parfois à des actes suicidaires.

Robert Perrier répond que l'humain est pris en compte comme en témoignent les différents dispositifs d'accompagnement des agents ainsi que l'affectation de personnel dédié à la santé et à la sécurité (médecin de prévention, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant de prévention). S'agissant des actes suicidaires, il demande expressément à ne pas instrumentaliser les situations. il convient d'attendre les analyses de ces actes.

La CGT Finances Publiques met en avant les divergences de perception entre les équipes de direction et les agents concernant les réformes et considère que le « tout informatique » met en difficulté les usagers les plus fragiles (particuliers et professionnels).

Solidaires Finances Publiques estime que les réformes seraient plus facilement acceptées si l'intérêt général était mis en avant mais que n'est pas le cas.

**Robert Perrier** affirme que les évolutions (exonération TH, PAS) impliquent nécessairement une transformation de la DGFIP. Le PAS est d'ailleurs, dans l'ensemble, un succès. Le Nouveau Réseau de Proximité concernera également la DISI car les services d'assistance devront procéder à des réinstallations de matériel dans les services et dans les Maisons France Service.

### 1° Élection du secrétaire du CHSCT

En raison de la mutation au 1<sup>et</sup> septembre 2019 de Christian Boudet, **Brigitte Massein-Pelouse** fait procéder au vote du nouveau secrétaire du CHSCT. Au préalable, elle rappelle le rôle du secrétaire et les règles applicables pour cette élection. **Sylvie Chabert** est élue à l'unanimité.

**Robert Perrier** souhaite une collaboration étroite entre **Sylvie Chabert** et **Guillaume Ginas** (en sa qualité de secrétaire-animateur) pour le bon fonctionnement de l'instance, notamment dans le cadre des travaux préparatoires.

### 2° Approbation du PV du CHSCT du 27 juin 2019

Le PV est adopté à l'unanimité.

# 3º Nouvel aménagement des bureaux sur le site « Saint-Joseph » de l'ESI d'Ajaccio

Robert Perrier rappelle le contexte dans le lequel s'inscrit le nouvel aménagement des bureaux du site « Saint-Joseph ». La volonté de la DGFiP de densifier le site « Cunéo » et le départ dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019 des agents de la DRFIP du site « Saint-Joseph » conduisent dans un premier temps à regrouper au même étage (le 3ème) les agents de l'ESI. Ils emménageront sur le site « Cunéo » le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à l'issue des travaux. Cette solution temporaire permet de réduire le montant du loyer qui sera pris en charge par la DISI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La CGT Finances Publiques souhaite connaître le budget consacré à ce loyer. Elle fait part également des craintes des agents relatives à la saturation du parking et à la superficie des bureaux sur le site « Cunéo ».

**Robert Perrier** affirme que l'impact sur la DGF est nul en raison du financement du loyer hors DGF et qu'il est prématuré d'évoquer l'installation sur le site « Cunéo ». Il ajoute qu'il traitera

directement avec la Directrice régionale des finances publiques des conditions d'installation des agents de l'ESI en étant attentif aux problématiques de manutention.

**La CGT Finances Publiques** demande si la Direction Générale ne va pas profiter de l'emménagement sur le site « Cunéo » pour fermer certains services de l'ESI.

Robert Perrier répond que la décision de fermer l'ESI d'Ajaccio est indépendante du déménagement. Il ajoute qu'aucune décision n'est prise et que, de toutes façons, l'assistance restera.

A la demande de **Solidaires Finances Publiques** d'inscrire l'emménagement sur le site « Cunéo » à l'ordre du jour du prochain CHSCT, il est répondu de façon positive par la direction qui l'avait prévu.

# 4º Rationalisation de l'exploitation applicative des GCOS fiscaux de l'ESI de Marseille

**Solidaires Finances Publiques** considère que les agents du service « fiscalité professionnelle » ont été mis devant le fait accompli en apprenant, lors de la période estivale, la prochaine fermeture du service. Il évoque la fiche de signalement adressée quelques jours avant le CHSCT qui porte sur les inquiétudes du service et la démotivation qui en résulte.

Laurent Merckel affirme qu'il n'a pas été associé aux discussions sur ce sujet.

Robert Perrier ajoute qu'aucun commentaire ne pouvait être fait jusqu'à la décision du COPSI DISI du 4 juillet 2019 et rappelle son attachement à la chronologie du dialogue social : la consultation des représentants du personnel doit précéder la concertation avec les agents qui, elle, peut se faire dans le cadre de groupes de travail en présence éventuellement de l'assistant de prévention. Le document porté à la connaissance des représentants du personnel est une base de réflexion.

Concernant le calendrier, **Robert Perrier** précise qu'il faudra attendre les résultats de la première étape avant d'envisager la mise en œuvre de la seconde étape.

Solidaires Finances Publiques se demande comment l'administration peut considérer que, du jour au lendemain, un service qui est pérenne ne l'est plus. Il dénonce également la rapidité de la mise en œuvre de cette décision (2020).

Laurent Merckel assure que cette décision ne remet pas en cause la compétence des agents.

Robert Perrier précise que la mission « exploitation » est appréhendée de manière globale par la Direction Générale. Une fois qu'une orientation a été retenue à l'échelon national, on examine au niveau local les conditions d'accompagnement des agents concernés. Ces derniers resteront sur le site de la Fauvière et des mesures seront prises pour assurer leur reconversion. Ce changement de modèle permettra d'affecter un nombre d'agents plus important au sein du service « fiscalité des particuliers », ce qui présentera l'avantage de gérer plus facilement les périodes de charge notamment pendant les congés d'été. Il rappelle que le mouvement de mutation 2019 a permis de pourvoir la quasi totalité des emplois de programmeur à l'ESI de Marseille.

La CGT Finances Publiques insiste sur le manque de transparence relatif aux fermetures de service et indique ne pas comprendre la volonté de passer en force sur IBM. Cette situation conduit inévitablement à des risques psycho-sociaux.

Robert Perrier répond que, parallèlement, certains services voient leur portefeuille s'élargir (Intex, fiscalité personnelle).

La CGT Finances Publiques évoque la situation de l'agent chargé de la gestion des fichiers destinés à l'exploitation en insistant sur le fait qu'il est le seul pour gérer cette mission et qu'il ne reçoit aucune aide.

Robert Perrier répond que l'agent doit s'adresser à son chef de service s'il est en difficulté.

Laurent Merckel reconnaît que le contexte professionnel est compliqué mais que l'agent concerné ne semble pas en souffrir.

La CGT Finances Publiques émet le souhait que, au sein des services « intégration », « exploitation » et « support à l'exploitation », les missions soient effectuées en binôme ou trinôme et que des binômes soient également constitués pour les encadrants. Elle s'inquiète également des conséquences du prochain départ à la retraite du responsable de la division sur le travail des agents.

**Robert Perrier** répond qu'il sera attentif à ce qu'il n'y ait pas de mono-sachant. S'agissant de l'encadrement, il n'est pas question d'un binôme. Il y aura un responsable de division et un cadre A qualifié (un responsable technique d'exploitation) à la tête de chaque service. Si un point de fragilité est constaté, la création d'un second emploi de cadre A sera sollicitée auprès de la Centrale après expertise.

**Solidaires Finances Publiques** fait observer qu'il y a quelques années, le responsable de division et les agents avaient déménagé du 1<sup>er</sup> étage au rez-de-chaussée et que, cette fois-ci, les agents remontent au 1<sup>er</sup> étage mais sans leur responsable de division. Elle regrette également le fait que l'audit relatif à l'organisation du service « exploitation » n'ait pas été diffusé.

Brigitte Massein-Pelouse rappelle qu'un rapport d'audit n'a pas forcement vocation à être diffusé.

**Solidaires Finances Publiques** demande à l'ISST d'évoquer les modalités d'élaboration de son rapport relatif au projet d'aménagement temporaire des services.

**Véronique Ollivier** indique qu'elle procède systématiquement à un rappel des normes applicables en précisant si elles ont un caractère contraignant (c'est le cas du m²/agent en raison des règles de sécurité « incendie ») ou non (intensité lumineuse en fonction du type de travail). Ses recommandations n'ont pas un caractère obligatoire mais il est conseillé de les respecter.

Au regard de ces règles, la CGT Finances Publiques s'interroge sur les conditions d'accueil d'un neuvième agent dans le service de la fiscalité personnelle.

Laurent Merckel affirme que seul le nombre de m² par agent sera dégradé sans que cela remette en cause les règles de sécurité « incendie » et que par ailleurs il n'est pas envisageable d'isoler une agente qui aura besoin de monter en compétence.

# 5° Rapports de visite du médecin de prévention de l'AT Domaine Pro de l'ESI de Montpellier

Avant d'évoquer les rapports du médecin de prévention de l'Hérault, **Frédéric Ruiz** fait un point sur les projets de travaux sur le site « Montmorency » :

- l'installation d'une passerelle permettrait de rapprocher les différents services et de résoudre les problèmes de manutention rencontrés par la CID 34. Cependant, cette installation, est

coûteuse. Si le bureau SPIB ne donne pas son accord pour ce projet, la situation sera moins favorable pour les agents ;

- le déplacement de la cloison qui longe le plateau de l'AT Domaine Pro permettrait de gagner des m².

Solidaires Finances Publiques et Joëlle Massat, considèrent que ce gain de place ne serait qu'artificiel.

Solidaires Finances Publiques évoque l'inquiétude des agents liée à l'absence de cloison sur les plans de la réorganisation du site qui permettrait d'isoler le plateau de la zone de passage et de réduire les nuisances sonores induites.

Concernant l'ambiance acoustique du plateau de l'AT, **Solidaires Finances Publiques** fait remarquer que le travail en équipe concerne 40 % de l'effectif contre 70 % en 2015. Cette évolution a un impact négatif inéluctable sur l'ambiance sonore du plateau.

**Robert Perrier** demande à l'ISST si, s'agissant des casques, il ne serait pas souhaitable d'imposer une solution technique acoustique performante à l'ensemble des agents.

**Véronique Ollivier** répond qu'il convient d'imposer les réglages qui sont faits par l'opérateur afin d'éviter les chocs acoustiques.

Solidaires Finances Publiques et Joëlle Massat attirent l'attention sur le fait que les agents modifient souvent les réglages en raison de la mauvaise qualité de la ligne téléphonique.

Solidaires FP souhaite connaître le modèle de casque choisi ainsi que les filtres car il s'agit d'un sujet qui a déjà fait l'objet d'une expertise à la suite de chocs acoustiques dans un CIS. Les notices des appareils ne permettent pas de faire le bon choix et la liste des casques validés par l'INRS est également difficile à interpréter.

**Solidaires Finances Publiques** pose la question de privilégier le casque filaire comme le préconisent l'ISST et le médecin de prévention.

**Brigitte Massein-Pelouse** indique que les casques commandés (de marques « Sennheiser » et « Jabra ») font partie d'une sélection proposée par le médecin de prévention.

Claude Fassanaro rappelle l'importance de tester le matériel afin de s'assurer qu'il correspond aux besoins et au choix des agents, et la nécessité de former et d'informer les agents afin que les casques soient correctement utilisés.

Concernant le contrôle de l'audition, un audiogramme basique doit être effectué à la prise de poste et un suivi doit être réalisé ensuite. La consultation d'un ORL n'est nécessaire que si une baisse de l'audition est constatée à cette occasion.

# 6° Point relatif aux suites de la visite de la délégation du CHSCT à Saint-Denis de la Réunion

**Brigitte Massein-Pelouse** annonce que la majorité des difficultés évoquées lors du dernier CHSCT ont été réglées. Seuls la création d'un second WC pour les hommes et les travaux d'étanchéité sont en cours d'étude par la DRFIP. Les bras support écran sont en cours de livraison. Le responsable d'ESI suit les dossiers en cours.

### 7° Exécution budgétaire

**Guillaume Ginas**, qui a remis un suivi actualisé en début de séance, rappelle que les crédits du CHSCT pour l'année 2019 s'élèvent à désormais à 43 994 € à la suite de la levée de la réserve à hauteur de 2 %.

Guillaume Ginas annonce le report de certaines actions en raison du faible nombre de stagiaires ou de l'insuffisance de l'offre des prestataires : les agents de la Guadeloupe pourraient être formés avec les agents de la DRFIP à la prévention des risques routiers en 2020 ; pour les deux agents de l'ESI de la Réunion, aucune solution satisfaisante n'a pour l'instant été trouvée.

Guillaume Ginas informe également les membres du CHSCT que, depuis la dernière réunion du groupe de travail, il a engagé de nouvelles dépenses liées aux prescriptions des médecins de prévention.

Robert Perrier, Brigitte Massein-Pelouse et Guillaume Ginas déplorent le fait que certains agents renoncent de manière inopinée à se présenter à certaines formations car ces dernières ont un coût important et sont obligatoires pour la sécurité des agents.

Solidaires Finances Publiques, la CGT Finances Publiques et FO Finances Publiques proposent, sous réserve de confirmation, que le reliquat des crédits soit utilisé pour financer la taille des arbres situés devant le bureau de la fiscalité personnelle, l'acquisition de bras/supports écran et les aménagements de poste prescrits par les médecins de prévention.

### 8° Exécution du PAP 2019

La CGT finances publiques souhaite connaître l'actualité du dossier relatif au stockage sur les sites « Delille » et « Cadeï » de l'ESI de Nice.

**Brigitte Massein-Pelouse** répond qu'elle ne dispose pas d'informations complémentaires de la part de la DDFIP.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la solution qui a pu être apportée au risque lié au travail accroupi ou assis de longue durée évoqué par les agents des CID/SIL 971.

Guillaume Ginas précise que toute description par un service d'une situation d'exposition à un risque doit être accompagnée d'une proposition de mesure préventive par ce service. Dans le cas contraire, il n'est pas possible de mettre en œuvre une action dans le cadre du PAP. En l'espèce, aucune mesure préventive n'a été proposée par les agents.

# 9°Calendrier de la campagne DUERP 2019/2020

**Guillaume Ginas** rappelle que le bureau RH-2C a annoncé dans sa note du 4 septembre 2019 une nouvelle campagne de plein exercice qui associera tous les cadres et tous les agents. Un nouveau calendrier qui coïncide avec l'année civile a également été mis en place mais les Directions peuvent l'aménager.

Guillaume Ginas précise ensuite les modalités d'organisation de la campagne au sein de la DISI SEOM :

- le calendrier sera resserré afin que le PAP soit mis en œuvre plus rapidement (réunions de service et transcription des risques en janvier-février ; réunions du groupe de travail en mars-avril) ;

- le dispositif d'accompagnement des cadres de proximité de la dernière campagne sera reconduit (réunion avec les cadres de proximité pour leur indiquer leur rôle, la procédure et les points de vigilance à respecter ; remise de la documentation : diaporama, fiche méthodologique et questionnaire à remettre aux agents pour préparer la réunion de service).

La CGT Finances Publiques fait remarquer que, dans le contexte actuel, les risques psychosociaux risquent d'être majoritairement évoqués lors de cette campagne.

## 10° Formation des agents publics aux gestes de premiers secours

Brigitte Massein-Pelouse informe les membres du CHSCT que le gouvernement s'est engagé à ce que 80 % des agents publics soient formés aux gestes de premiers secours d'ici la fin de l'année 2021. Les agents dont les missions impliquent des déplacements fréquents bénéficieront de la formation PSC1 (1 jour). Les autres agents suivront la formation « Gestes qui sauvent » d'une durée de 2 heures. La Centrale publiera prochainement une note pour préciser les modalités d'organisation de cette campagne. Elle conclut en indiquant que ces formations n'auront pas un caractère obligatoire pour les agents.

Claude Fassanaro rappelle toutefois que cette décision fait suite à une forte demande de citoyens née après les attentats que la France a connus ces dernières années.

Solidaires Finances Publiques suggère que les agents de l'atelier « éditique » bénéficient de la formation Sauveteur Secouriste du Travail en raison des risques inhérents à la mission.

### 11° Questions diverses

**Robert Perrier** propose qu'une délégation du CHSCT se rende en 2020 dans les services qui auront été concernés par des déménagements ou des réorganisations internes : la CID 30, l'ESI d'Ajaccio et l'ESI de Marseille ; la CID 84 en 2021 car elle pourrait être impactée par les opérations de densification prévues par le plan national « Cité Administrative ».

**La CGT Finances Publiques** fait savoir que les problèmes d'étanchéité persistent au sein de l'atelier éditique de l'ESI de Marseille.

**Brigitte Massein-Pelouse** répond que, en raison de l'importance des travaux, une demande de financement a été formulée auprès de la Centrale dans le cadre du programme immobilier 2020 et que l'activité devra sans doute être interrompue lors de l'intervention du prestataire.

La CGT Finances Publiques souhaite évoquer les conséquences du port des chaussures de sécurité sur la santé (brûlures et névrome pour un agent).

Claude Fassanaro recommande le port de chaussures de sécurité souples. Il convient également d'effectuer un essai avant acquisition.

**Brigitte Massein-Pelouse** rappelle que des chaussures de sécurité adaptées aux besoins des agents peuvent être achetées sur prescription du médecin de prévention ce que confirme le **Dr Fassanaro**. Elle l'invite l'agente concernée à prendre rendez-vous.

La CGT Finances Publiques fait remarquer que deux observations figurant sur le Registre Santé et Sécurité au Travail sont restées apparemment sans réponse de la part de l'administration.

**Brigitte Massein-Pelouse** rappelle le contexte de ces observations. Le premier cas concerne un agent de la CID 06 qui a demandé à changer temporairement de bureau en raison du bruit occasionné par des travaux. Il a été proposé à l'agent de s'installer dans un autre bâtiment mais celui-ci a refusé. Le second cas concerne une grille qui ne semble pas bien fixée au plafond de l'un des bureaux de la CID 971. Il a été demandé à l'encadrement d'informer la DRFIP.

**Solidaires Finances Publiques** demande l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques des agents.

**Brigitte Massein-Pelouse** répond que, actuellement, peu d'agents ont un véhicule électrique et que la question pourra se poser lorsque les véhicules de service seront électriques. Cette borne n'aurait cependant pas vocation à alimenter en priorité les véhicules des agents et son installation ne pourrait s'envisager que sur le site de La Fauvière car la DISI est hébergée sur les autres sites.

**Solidaires Finances Publiques** souhaite connaître le contexte de l'évacuation des locaux intervenue sur le site « Liandier » de l'ESI de Marseille le 7 octobre 2019.

**Robert Perrier** répond qu'il n'a pas été informé de cet incident. Il souhaite que la DISI soit informée par les ESI de ce type d'événement. Un compte-rendu d'évacuation va être demandé.

Camille Beauvieux annonce qu'un audit relatif à la qualité du processus de mise aux normes de sécurité des locaux techniques informatiques (LTI) sera effectué en novembre et décembre dans quatre DDFIP/DRFIP: les Bouches du Rhône, les Alpes de Haute Provence, la Martinique et la Réunion. Cet audit permettra de voir si les agents sont en sécurité et s'ils ont les moyens de le savoir.

**Robert Perrier** rappelle à cette occasion que les agents ne doivent pas intervenir dans les LTI s'ils ont un doute sur les conditions de sécurité .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

Le Président

Robert Perrier

La secrétaire du CHSCT

Sylvie Chabert

Coledo

		. m =